



1920

RENAULT

USINE DU MANS



100 ans d'histoire industrielle et sociale !

2020

Le 30 juin 2020

CSE du 25 juin 2020

1840

C'est le nombre de salariés Renault en CDI (CTC inclus) et en activité que compte notre établissement à fin mai 2020.

A ce chiffre, il faut additionner **99 apprentis**, **2 CDD** et environ **180 prestataires**.

350

intérimaires seront employés sur l'usine en juillet 2020.

De qui se moque-t-on ?

Lors du CSE du 25 juin 2020, les élus CGT ont assisté à une véritable pièce de théâtre. En effet, avec une direction qui n'est au courant de rien et qui ne sait pas qui est aux commandes des différentes actions dans l'établissement, on peut clairement se poser la question : Le capitaine est-il encore à bord du navire ? Et pour couronner le tout, le media de compte-rendu du CSE a été diffusé pendant le déroulement de l'instance : **nous sommes clairement à la limite du délit d'entrave !**

Activité du mois de juillet

La direction confirme que l'activité usine augmente de 25% en juillet pour atteindre 85 à 90%. A l'exception de la fonderie, le lundi 13 juillet sera travaillé et un CSE extraordinaire aura lieu pour préciser l'activité de la deuxième quinzaine de juillet.

Après la fin de l'activité partielle liée au COVID le 25 juin, seule

la fonderie reste en activité partielle avec un mode de fonctionnement en 15 équipes par semaine lié à la fiabilité des bobines MF et BF.

Quant au DTC (CTC), davantage de salariés seront présents physiquement mais le télétravail sera privilégié autant que possible.

Activité partielle COVID 19

Pour les salarié(e)s qui n'ont pas la possibilité de rescolariser leurs enfants, le dispositif d'activité partielle est effectif jusqu'au 6 juillet 2020, date des vacances scolaires. A ce jour, 12 salarié(e)s seraient encore en garde d'enfant.

Concernant les salariés présentant une pathologie dite à risques, le dispositif court quant à lui jusqu'au 10 juillet prochain. A cette échéance, ils

devront donc obligatoirement voir le médecin du travail avant de reprendre leur activité. Celui-ci se prononcera sur la reprise ou non reprise du salarié. Dans le dernier cas le médecin du travail dirigera les personnes concernées vers leur médecin traitant.

Actuellement 27 salarié(e)s sont dans cette situation.

Réponses aux questions :

➤ Est-il prévu la mise en place d'un nouveau réfectoire à l'emboutissage/HH ?

La direction n'a pas pu ou n'a plutôt pas voulu répondre. En effet avec son projet d'aménagement d'horaires, manger sur le temps de travail dans de bonnes conditions n'a pas l'air d'être sa priorité. Aujourd'hui les salariés de ces ateliers mangent dans les salles de repos non adaptées à la restauration surtout en termes d'hygiène, et par les fortes chaleurs qui nous attendent.

Commentaire CGT :
D'autres interrogations se posent quant à la participation employeur des plateaux repas du self.

Une chose est sûre, c'est que malheureusement la direction n'envisage pas de fournir des chèques restaurants à ses salariés comme le font beaucoup d'entreprises.

➤ Les intérimaires bénéficieront-ils de la prime "Allocation vacances" ?

✓ Oui, au prorata de présence dans l'entreprise avec un impact sur celle-ci suite à la période de confinement liée au COVID 19.

✓ A condition d'être présent dans l'établissement jusqu'au 30 juin.

Les élus CGT regrettent encore une fois le peu de considération de la direction envers le personnel précaire.

Un dialogue social de qualité : Bravo la direction !!!

La direction a annoncé aux élus la présentation d'un dossier de consultation relatif à une nouvelle organisation du travail (modification des horaires, rémunération, etc...) avant fin juillet. Les membres CGT sont intervenus sur le fait que dernièrement les chefs d'ateliers ont présenté un schéma horaire pour l'équipe de nuit sous 2 formes : la semaine du dimanche soir au vendredi matin et du lundi soir au samedi matin avec une simulation des pertes de salaire qui, dans les 2 cas, tournerait aux alentours de 10 euros. Pour la CGT, il est inacceptable que la direction court-circuite les organisations syndicales en anticipant ce genre de sujet très sérieux auprès des salariés. En résumé, les 2 réunions relatives aux changements d'horaires n'ont strictement servi à rien. Ci-dessous, la déclaration des élus CGT :

Monsieur le président,

Ce mois-ci, les organisations syndicales du site ont été convoquées à deux reprises, le 10 juin et le 15 juin 2020 pour engager une concertation concernant la mise en œuvre d'une organisation du temps de travail différente, dans le contexte CoVid 19.

A l'occasion de la 1ère réunion du 10 juin, la direction nous a présenté son projet de faire évoluer les horaires des salariés en 2x8, nuit et SD à partir du 1er juillet 2020.

A l'occasion de la 2ème réunion du 15 juin, après l'intervention du médecin du travail pour qu'il s'exprime d'un point de vue médical sur le dit projet, la direction s'est contentée de recueillir l'avis des différentes organisations syndicales sans apporter plus d'éléments, notamment par rapport à l'impact sur la rémunération des salariés concernés par cette évolution des horaires. Notons quand même que plusieurs organisations syndicales dont la CGT en avait fait la demande. La fin de cette seconde réunion du 15 juin s'est terminée sans perspective claire. Les membres de la direction déclarant d'une part qu'il leur fallait encore réfléchir, et d'autre part qu'un dossier d'information et de consultation sur ce projet serait envoyé aux élus du CSE pour la réunion ordinaire du 25 juin 2020.

Depuis ce 15 juin, silence radio, pas

de son, pas d'image. Aucun dossier sur ce projet n'a été envoyé aux élus du CSE.

Etonnamment en revanche, nous avons appris que mardi 23 juin 2020 des salariés d'équipe de nuit ont été réunis pour que leur soient présentées les différentes hypothèses d'évolution (liées à leur horaire de travail) avec cette fois-ci la présentation de l'impact sur la rémunération.

Comment expliquez-vous que les organisations syndicales qui ont participé aux premières réunions de concertation sur ce projet n'aient pas pu avoir connaissance de cette présentation et des éléments chiffrés présentés aux salariés de nuit ?

➤ Est-ce de la sorte que la direction entend dialoguer avec les organisations syndicales ?

➤ Pourquoi si peu de transparence sur l'évolution du projet après la réunion du 15 juin dernier ?

Les élus CGT au CSE vous demandent la mise en place d'un CSE extraordinaire dans les plus brefs délais afin que la présentation faite aux salariés de nuit soit présentée à l'ensemble des organisations syndicales du site. Pour ce faire et afin de préparer cette réunion, les élus CGT demandent à la direction de leur fournir tous les éléments sur le sujet, dans le respect du dialogue social.

